Image not found or type unknown

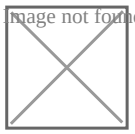

Risques d'exposition à des poursuites

Par **jeanjeans**, le **04/06/2015** à **08:04**

Bonjour, je travaille dans une collectivité territoriale j'occupe un poste d' adjoint au chef de service, une réorganisation prévoit de scinder mon service en deux districts mon poste sera commué en responsable de district, sans réels moyens de contrôle des gens affectés à ce nouveau service (ni compensations financières) le terme RESPONSABLE signifie, je pense que je dois répondre de mes actes et de ceux des autres. Le domaine dans lequel je travaille (les travaux publics) peux très rapidement exposer à des poursuites . Pouvez vous me conseiller sur les précautions à prendre avant d'accepter ce poste tel qu'il m'est proposé. S'il y en a?
Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés